

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mai 2019

## MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE - (N° 1955)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 190

présenté par

M. Minot

-----

**ARTICLE 30 QUATER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la procédure de renvoi en commission a été supprimée, elle réapparaît ici comme par enchantement. Cela illustre bien le manque de cohérence de la présente proposition de résolution avec un renvoi en commission à géométrie variable. Cela n'est pas sérieux.